

REUNION DU JEUDI 17 AVRIL 2014

Convocation du 10 avril 2014

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2014.
2. Choix du bureau de contrôle pour les vérifications annuelles obligatoires.
3. Proposition d'emprunt pour les travaux d'aménagement du cabinet médical.
4. Proposition d'emprunt pour l'acquisition de matériel technique (camion, photocopieurs et ordinateurs).
5. Vote des subventions 2014 aux associations
6. Avenant n°1 du lot VRD pour la restauration de l'Eglise.
7. Vote des budgets primitifs 2014 de la Commune, des services de l'Eau et de l'Assainissement.
8. Election des membres de la commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public d'assainissement collectif.
9. Affaires diverses

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, P.COLMAN, E .DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, JC.MALFOY, C.LOISEAU, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.DEGUIL, I.PROSSER, C.LORENTZ, M.DELARUE, C.BURGOT, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Secrétaire de séance : C.LORENTZ

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Projet d'acquisition de terrains rue du Moulin
- Recours au Conseil d'Etat contre le décret portant délimitation des cantons du Loiret.
- Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs.
- Fourniture de gaz pour le gymnase

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Choix de l'entreprise pour le contrat de prestation des vérifications périodiques des équipements

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis relatifs au contrat de prestation des vérifications périodiques des bâtiments et équipements communaux. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient la proposition de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de prestations de 2 492, 50 € HT, et sur une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Choix de l'entreprise pour le contrat de fourniture de gaz au gymnase

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat de fourniture de gaz au gymnase avec GRDF arrive à échéance. Des propositions tarifaires ont été demandées pour le contrat à venir. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de l'entreprise ANTARGAZ à compter du 1^{er} mai 2014.

Propositions d'emprunts pour travaux d'aménagement du Cabinet Médical et acquisition de matériel

Monsieur le Maire informe le Conseil que toutes les propositions ne sont pas encore arrivées en Mairie. Par conséquent, ce point sera examiné lors du prochain Conseil Municipal.

Subventions 2014 aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2014, suivant le tableau ci-joint en annexe, pour un montant de 22 037,02 € et décide d'inscrire les budgets alloués à l'article 6574.

SUBVENTIONS 2014	VOTE
ABC	500,00 €
Amicale des Anciens	500,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	100,00 €
Amis de l'Orgue	400,00 €
USEP (Union sportive école primaire)	300,00 €
Association Paroissiale	500,00 €
L'Avenir	950,00 €
Les Echos de Chamerolles	650,00 €
COC	5 700,00 €
COC Danse (Gala)	150,00 €
Club Informatique	600,00 €
Comité des Fêtes	1 200,00 €
Familles Rurales (Savoir Faire et Ptits Loups)	200,00 €
Musicadict	500,00 €
Section PG-CATM	250,00 €
Familles Rurales (personnes âgées)	750,00 €
Sté de Chasse de Chilleurs	100,00 €
Les Frimousses	200,00 €
Les Petits Chilleurois	400,00 €
ACAC (Bibliothèque)	1 000,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Association Cantonale Don du Sang Neuville	100,00 €
Association Amicale Secrétaires de Mairie	30,00 €
Banque Alimentaire	250,00 €
MFR Vriigny	150,00 €
Domaine de Chantaloup	75,00 €
Loiret Nature Environnement	100,00 €
Secours Catholique	200,00 €
Secours Populaire	100,00 €
SAFO	50,00 €
Santolène	100,00 €
AFOR PROBA BLOIS	65,00 €
Salon du chocolat Chocochateau	300,00 €
Office du Tourisme Pithiviers	250,00 €
Société Archéologique de Neuville	500,00 €
Total imputation 6574	17 220,00 €
Coopérative scolaire Primaire (15 € / enfant)	1 935,00 €
Coopérative scolaire Maternelle (15 € / enfant)	1 260,00 €
Foyer Socio Educatif Collège Neuville	973,21 €
Association Sportive Collège Neuville	648,81 €
Total imputation 6574	4 817,02 €
	22 037,02 €

Avenant n° 1 - Entreprise E.T.P

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant en plus value relatif au Marché de restauration de l'Eglise (lot n° 1 - V.R.D.). Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la plus value relative au lot n° 1 avec l'entreprise Environnement Travaux Publics, titulaire du marché de VRD, pour un montant en plus value de 1 040,00 € H.T, ce qui amène le marché de travaux à 11 880,00 € H.T, soit 14 256,00 € T.T.C.

Raccordement des eaux pluviales de l'Eglise

Dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise, Monsieur le Maire expose au Conseil de la nécessité de modifier le système de rejet des eaux pluviales. Le devis établi par l'entreprise ETP, s'élève à 5 760 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis présenté par l'entreprise Environnement Travaux Publics, pour un montant de 5 760,00 € H.T, soit 6 912,00 € T.T.C.

Budget Service Assainissement -Vote du budget unique 2014

Le Conseil Municipal, après examen du budget du service d'assainissement 2014 et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2014 du Service d'Assainissement, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement à : 166 503,97 €
- Section d'investissement à : 214 474,00 €

Le budget primitif est établi avec la reprise des résultats antérieurs et est voté à l'unanimité.

Budget Service de l'Eau -Vote du budget unique 2014

Le Conseil Municipal, après examen du budget du service de l'Eau 2014 et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2014 du service de l'Eau, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement à : 241 744,50 €
- Section d'investissement à : 181 257,00 €

Le budget primitif est établi avec la reprise des résultats antérieurs et est voté à l'unanimité.

Budget Communal- Vote du budget unique 2014

Le Conseil Municipal, après examen du budget communal 2014 et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2014 de la Commune, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 830 245,57 €
- Section d'investissement : 1 151 618,88 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis pour la Délégation du Service Public d'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'Ouverture des plis relative à la délégation du service public d'assainissement collectif de la Commune de Chilleurs aux Bois doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette commission est présidée par Monsieur le Maire.

Une seule liste a été déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure. La liste est la suivante :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
BOUDIN Jean Claude	LABRUNE Philippe
TARRON Bernard	MALFOY Jean Claude
COLMAN Philippe	PROSSER Isabelle

Les listes candidates (titulaires et suppléants) sont élues à l'unanimité au 1^{er} tour.

Délégation du Service Public d'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le contrat de délégation du service public de la Commune de Chilleurs aux Bois conclu avec la Lyonnaise des eaux arrive à échéance le 31 décembre 2014.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-2 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

Préalablement à cette procédure, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la Commune de Chilleurs aux Bois au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif, le Conseil Municipal décide de déléguer sous la forme de l'affermage le service public d'assainissement collectif de la commune de Chilleurs aux Bois pour une durée de 10 ans, et approuve le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Recours contre le décret n° 2014-244 du 25 février 2014 portant sur la délimitation des cantons du Loiret

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 janvier 2014, précisant la désapprobation du Conseil sur le projet de découpage des cantons du Loiret émis par le Ministère de l'Intérieur.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le décret n° 2014-244 du 25 février 2014, portant délimitation des cantons dans le département du Loiret, a validé sans aucun changement ce projet de découpage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de déposer au nom de la Commune de Chilleurs aux Bois, un recours en Conseil d'Etat contre le décret n° 2014-244 du 25 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Loiret, et autorise Monsieur le Maire à déposer un recours en Conseil d'Etat visant à demander l'annulation de ce décret et à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette procédure.

Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission intercommunale des impôts directs.

Le Conseil désigne les élus ci-dessous à l'unanimité :

- Monsieur COLMAN Philippe, titulaire
- Madame DEGUIL Catherine, suppléante

Proposition d'acquisition de terrains rue du Moulin

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre des travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux rue du Moulin, il paraît judicieux de procéder à l'acquisition d'une largeur de terrain de 3 mètres le

long des propriétés situées entre la rue de Marcilly et le nouveau chemin créé lors du remembrement, soit une longueur de 110 mètres environ.

Cette acquisition permettrait de réaménager la route et de dégager la visibilité du carrefour.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de négocier avec les différents propriétaires.

Affaires diverses

- * La cérémonie de commémoration des déportés se tiendra samedi 26 avril à 18 heures au cimetière.
- * Une chasse aux œufs est organisée dans le parc de la Cour Gauthier lundi 21 avril à 10 heures.
- * Le projet de nouveaux horaires relatifs à la modification des rythmes scolaires est exposé au Conseil. Des modifications ont été apportées de manière à alléger le coût de cette réforme.
- * Une réunion de la commission Voirie est fixée le jeudi 24 avril.
- * Une visite des bâtiments communaux est proposée aux élus le mardi 29 avril à 18 h 30.
- * La commission Fleurissement se réunira le samedi 3 mai à 9 h 30.
- * La commission Animation communale se réunira conjointement avec le comité des fêtes le mercredi 21 mai à 20 h 30 pour organiser les festivités à venir.
- * Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées le 22 mai à 20 h 45 et le 19 juin à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe,	M.GOUEFFON Vincent,	M. MALFOY Jean- Claude	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	
M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe,	Mme DEGUIL Catherine,	Mme PROSSER Isabelle,	Mme LORENTZ Caroline,	M. DELARUE Mickaël,	
Mme BURGOT Christelle,	Mme LE GOVIC Karine,	M.BOUDIN Sébastien,			

